

Initiatives ministérielles

Si le gouvernement le voulait vraiment, il pourrait prendre en faute beaucoup de fraudeurs véritables et modifier vraiment le système. Il suffit d'examiner ce qui se passe dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard pour savoir à quoi sont attribuables les fraudes commises à l'égard du système; il n'est pas nécessaire de s'en prendre à des individus, mais simplement d'examiner comment l'ensemble du système fonctionne. Voilà les aspects que le gouvernement devrait examiner afin de déterminer s'il peut modifier le système.

• (1150)

Je dois dire qu'à la première lecture du projet de loi, j'ai cru qu'il s'agissait d'une mesure sensée et que nous devons faire notre possible pour éviter que des gens abusent du système. On entend tellement d'histoires, mais sans jamais savoir si elles sont fondées ou non. On entend dire, par exemple, que certaines personnes sont payées plus cher par l'employeur pour obtenir de meilleures prestations, mais qu'elles doivent lui remettre une partie de leur salaire. À mon avis, il faut empêcher ce genre d'abus.

Nous devons aussi examiner l'origine du problème. Dans certaines industries, l'emploi est saisonnier, et c'est seulement de cette façon que les travailleurs saisonniers peuvent fonctionner pendant le reste de l'année. Dans les faits, notre système ne les oblige-t-il pas à devenir des fraudeurs? Pourquoi ne leur permettons-nous pas d'exercer leur profession tout en conservant une certaine dignité? Nous préférons les obliger à agir dans la clandestinité.

Je vois que le temps file. Fondamentalement, je crois que le projet de loi laisse à désirer. Il n'a été présenté que dans l'optique de la course à la direction qui s'annonce et des élections qui devraient avoir lieu peu après.

À mon avis, les Canadiens méritent mieux que cela. Le moment est venu de faire fi des considérations électoralistes et de s'employer à résoudre le véritable problème, soit le million et demi de Canadiens qui sont sans emploi, les statistiques montrant, du reste, qu'il y en a des centaines de milliers d'autres qui ont dorénavant renoncé à chercher du travail. Voilà en quoi consiste le problème. Oublions les considérations électoralistes et attaquons-nous au problème; créons des emplois pour les Canadiens.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Je suis heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi C-113, le nouveau projet de loi concernant l'assurance-chômage. Mon collègue de Moncton y voit une question d'apparences. J'y verrais plutôt un exercice de relations publiques qui ne réussit pas à changer la substance du projet de loi C-105.

Le nouveau projet de loi qu'a présenté le gouvernement privera encore de prestations d'assurance-chômage de nombreux Canadiens qui les méritent pourtant jusqu'à ce qu'ils aient passé par un très long processus d'appel. À mon avis, le gouvernement se sert simplement de cette question comme d'un écran de fumée pour dissimuler le fait qu'il ne sait absolument pas comment remédier à la crise du chômage que nous connaissons aujourd'hui au Canada.

Le gouvernement prétend prendre cette mesure pour lutter contre le déficit de la caisse de l'assurance-chômage. Mais si c'est vrai, pourquoi ne tâche-t-il pas de redonner du travail aux Canadiens? Chaque fois qu'on réduit le taux de chômage d'un point de pourcentage, on réduit le déficit de la caisse de 2 milliards de dollars.

La caisse de l'assurance-chômage sert de plus en plus à des fins autres que le remplacement du revenu. Le gouvernement ne devrait pas décider à quoi devrait servir l'argent de la caisse; la décision devrait en revenir aux employeurs et aux employés, puisque l'État n'y verse plus un sou.

Trois milliards de dollars sortent maintenant de la caisse pour financer le programme de recyclage. Si le gouvernement utilisait des fonds provenant d'autres sources pour financer le programme de recyclage afin de redonner du travail aux Canadiens, il ne verrait pas un déficit si énorme dans la caisse de l'assurance-chômage.

Lors de sa comparution devant le comité législatif chargé d'étudier cette mesure, le président de la Commission des droits de la personne, Max Yalden, a dit que le gouvernement fédéral devrait élaborer des garanties visant à protéger les droits des prestataires quand il réduit l'admissibilité à l'assurance-chômage. Il ajoutait que dans les cas de prétendu harcèlement sexuel, le prestataire devrait jouir du bénéfice du doute. Dans l'état actuel des choses, il lui faudrait probablement prouver qu'il y a eu harcèlement sexuel tel que la loi le définit, et non pas seulement qu'il avait des raisons légitimes de le penser.

Le comité a expulsé il y a quelques semaines—ou peut-être même la semaine dernière—une délégation syndicale dont il a fait supprimer le témoignage du compte rendu. Autrement dit, le gouvernement n'aime pas qu'on parle de lui en termes peu flatteurs. Heureusement, Judy Rebick a lu de nouveau ce témoignage pour le faire consigner au compte rendu la semaine dernière, de sorte que le gouvernement sait maintenant ce que les Canadiens sont très nombreux à penser de lui. Judy Rebick a également fait remarquer, lorsqu'elle a comparu devant le comité, que 53 p. 100 de ceux qui quittent volontairement leur emploi sont des femmes. Comme vous le savez, monsieur le Président, les femmes doivent